

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,
- Arrivée de Karine Hénaff à 20h03.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

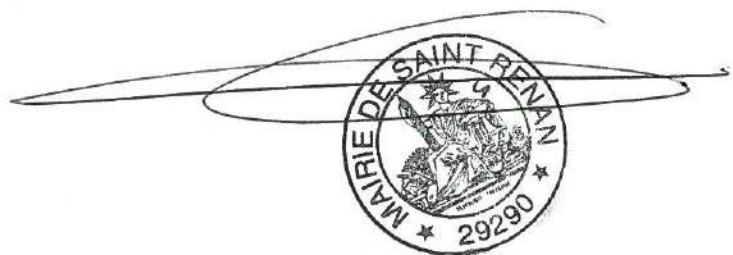
Date de la convocation : 13 mai 2019

**DELIBERATION N° DCM20190501 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2019**

➤ *Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.*

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190502 : APPEL À PROJET POUR LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

En application de l'article R.2334-11 du Code général des collectivités territoriales, le Département est compétent pour la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au profit des communes de moins de 10.000 habitants dotées de la compétence voirie.

En effet, le niveau départemental est apparu comme l'échelon le plus adapté pour déterminer les travaux à réaliser en matière de voirie ou de sécurité routière sur le plan local, tout en attribuant des subventions d'un montant suffisant pour avoir un impact réel sur les projets d'amélioration de la sécurité routière, dans une logique d'effet de levier.

Il est à noter que la redistribution aux collectivités locales des recettes encaissées au titre des amendes de police a pour objectif principal l'amélioration de la sécurité des usagers de la route, et non la compensation des frais associés à la gestion de la circulation et du stationnement.

Les thématiques qui ont été retenues pour l'année 2019 sont les suivantes :

- liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière ;
- travaux de mise en accessibilité et sécurisation des arrêts de transport en commun ;
- aménagement de sécurité aux abords des établissements recevant du public ;
- aménagements visant à renforcer la notion d'accessibilité, du partage de la route et de l'apaisement de la vitesse, notamment dans les zones 20 et 30, les chaussées à voies centrales banalisées et les radars pédagogiques.



La commune envisage la réalisation dans les prochains mois des travaux suivants :

- RD67 : sécurisation d'une traversée vélo en agglomération sur la route départementale n°67, cette traversée constituant un point de maillage inter-territoire identifié au Schéma Directeur des Cheminements Doux du Pays d'Iroise, en direction des collectivités limitrophes (ici B.M.O. et plus particulièrement la commune de Guilers) ;
- rue Joseph Le Velly : sécurisation d'une traversée piétonne par la création d'un plateau ralentisseur, permettant d'assurer la liaison entre les lacs de Ty Colo et de la Comiren dans le cadre de la mise en valeur de la trame verte et bleu identifiée au SCoT du Pays de Brest ;
- rue Général de Gaulle : sécurisation d'une traversée piétonne par la création d'un plateau ralentisseur, à proximité immédiate d'une école maternelle (*école le Petit Prince*).

Ces investissements s'insérant parfaitement dans les objectifs de l'année, il apparaît dès lors utile que la commune procède au dépôt de dossiers de demande de subvention au titre de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article R2334-11,
Vu l'appel à projet adressé par le Département du Finistère à la commune de Saint Renan le 11 mars 2019,
Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme du 09 mai 2019,

- **d'autoriser** le Maire à déposer auprès du Conseil départemental du Finistère un dossier de demande de subventions au titre des opérations suivantes :

- RD67 : sécurisation d'une traversée vélo en agglomération sur la route départementale n°67 ;
- rue Joseph Le Velly : sécurisation d'une traversée piétonne en agglomération ;
- rue Général de Gaulle : sécurisation d'une traversée piétonne en agglomération ;

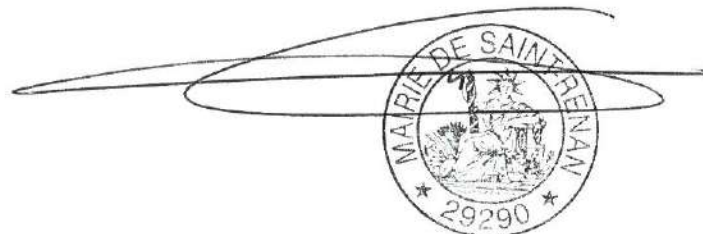
- **d'autoriser** le Maire à engager toute démarche, à solliciter tous concours et subventions les plus hautes possibles, auprès de potentiels partenaires publics ou privés ;

- **d'autoriser** le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

Date de la convocation : 13 mai 2019

**DELIBERATION N° DCM20190503 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE PARTENAIRES FINANCIERS
DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE SÉCURISATION D'UNE TRAVERSÉE VÉLO SUR LA ROUTE
DÉPARTEMENTALE 67****Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Lors de sa réunion du 09 mai 2019, la commission Travaux-Urbanisme a été informée du projet de sécurisation de la traversée piétonne et vélo en agglomération sur la route départementale n°67. La traversée existante au niveau du croisement avec l'allée du Chemin de Fer constitue en effet un point de maillage inter-territoire identifié au Schéma Directeur des Cheminements Doux du Pays d'Iroise, faisant la jonction avec le schéma directeur propre à Brest Métropole Océane ("*schéma directeur Vélo*"). Ce projet permettra dès lors d'assurer la sécurité de la piste cyclable achevée en 2018 sur l'allée du Chemin de Fer, menant du centre-ville de Saint Renan jusqu'à l'entrée de la commune voisine de Guilers.

Ce projet de sécurisation de cette traversée a notamment pour objet :

- La création de pistes cyclables de 3 mètres de large ;
- La mise en place d'une solution alternative à l'usage des véhicules motorisés ;
- La promotion de différents modes de déplacements doux par l'aménagement de nouvelles voies sécurisées ;
- La sécurisation des itinéraires existants par la mise en place d'une signalétique adaptée ;
- Le développement de liaisons intercommunales ;
- La facilitation de l'accès en vélo aux services de proximité, aux écoles et aux collèges.

Cette opération de sécurisation et de création d'une piste cyclable étant reconnue d'intérêt communautaire, elle est inscrite dans le schéma directeur communautaire des cheminements doux et à ce



titre, peut bénéficier de subventions de la Communauté de communes. De même, l'opération est inscrite, donc éligible aux subventions mises en place par le Contrat de Territoire conclu entre le Conseil départemental du Finistère et la Communauté de communes.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 12.000 € H.T. de coût de travaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme réunie le 09 mai 2019,

Considérant l'intérêt pour la commune à réaliser la sécurisation de la traversée sur la route départementale n°67,

Considérant l'inscription de ce projet dans le Schéma Directeur des Cheminements Doux de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise,

Considérant l'inscription de ce projet dans le Contrat de Territoire conclu avec le Conseil départemental 29,

- **d'autoriser** le Maire à engager toute démarche, à solliciter tout concours et subventions les plus hautes possibles auprès :

- de la Communauté de Communes au titre des politiques communautaires ;
- du Conseil départemental du Finistère au titre du Contrat de Territoire ;
- éventuellement du Conseil régional de Bretagne au titre du Contrat de Partenariat avec le Pays de Brest ;
- ainsi plus généralement que tout autre financement auquel cette opération serait éligible ;

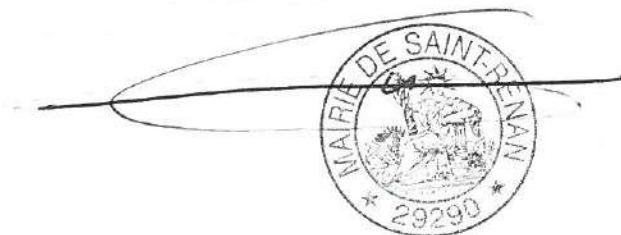
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet ou relatif aux demandes de concours et subventions concernant ce projet ;

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

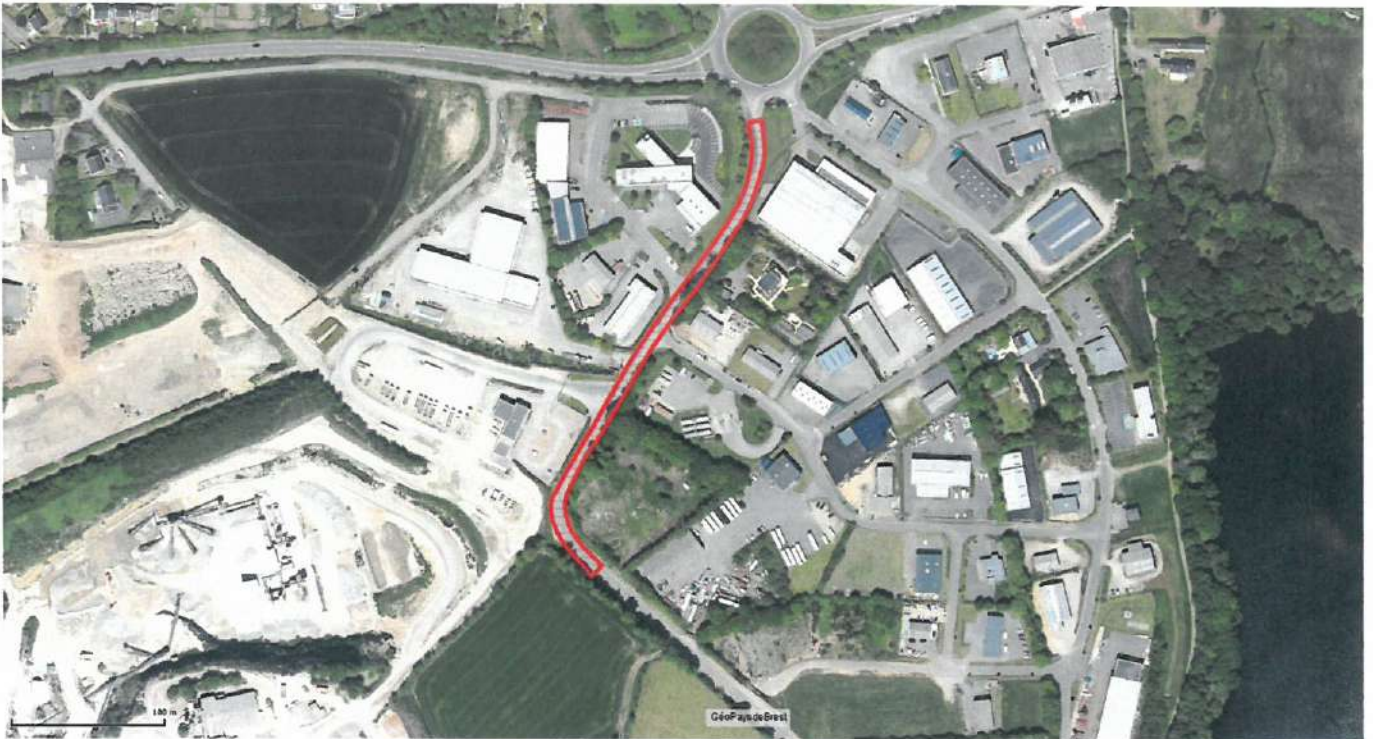
Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190504 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE TREGORFF CLASSÉE VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Par délibération du 17 décembre 2014, le Conseil communautaire du Pays d'Iroise a adopté la modification des statuts portant sur l'intégration dans le réseau de voirie communautaire des axes structurants de son territoire. Cette intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable, éligibles aux aides de la Communauté de communes à hauteur de 20% du montant hors taxes.

Dans le cadre de son marché à bon de commandes conclu en 2017, la ville va procéder prochainement à la remise en état d'une partie du linéaire de la route de Trégorff, soit la section comprise dans la zone de Mespaul, le tout tel que figuré en rouge sur le plan ci-dessous :



La route de Trégorff faisant partie du réseau de voirie d'intérêt communautaire, cette opération est éligible à une subvention de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 20% des travaux hors taxes.

Il apparaît dès lors utile que la commune procède au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de communes au titre de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme réunie le 09 mai 2019,

- **d'autoriser** le Maire à déposer auprès de la Communauté de communes du Pays d'Iroise un dossier de demande de subventions au titre de l'opération de remise en état de la route de Trégorff ;
- **d'autoriser** le Maire à engager toute démarche, à solliciter tous concours et subventions les plus hautes possibles, auprès de potentiels partenaires publics ou privés ;
- **d'autoriser** le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUÏER

Conseil municipal de Saint Renan
du 20 mai 2019



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,
- Arrivée de Karine Hénaff à 20h03.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 27
Absent(e)s représenté(e)s : 1
Absent(e)s non représenté(e)s : 0
Ne prenant pas part au vote : 0
Votants : 28
Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190505 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE RELATIVE À L'ACHAT DE MATÉRIELS DE DÉSHÉRBAGE ALTERNATIF DES ESPACES SPORTIFS DE PLEIN AIR**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :**

Le Conseil régional de Bretagne propose depuis le 10 juillet 2017 un nouveau dispositif d'achat de matériels de déshérbage recentré sur l'entretien des terrains de sport de plein air et les cimetières, lieux qui concentrent généralement les plus grandes difficultés pour supprimer l'usage des produits phytosanitaires.

Ce dispositif vise à accompagner les bénéficiaires à :

- réduire, voire supprimer l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces dont ils ont la responsabilité ;
- être plus ambitieux que la réglementation en vigueur au 14 février 2017 ;
- être acteur de la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne ;
- être acteur d'une meilleure qualité de vie (santé, préservation de la biodiversité...).

La municipalité envisage donc l'acquisition dans les prochains mois d'une machine polyvalente de type herse « peigne à gazon » en vue de l'entretien des terrains de sport de la commune dans le cadre d'une gestion sans pesticides.



Cet investissement s'insérant parfaitement dans cette thématique, il apparaît dès lors utile que la commune procède au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre de ce dispositif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

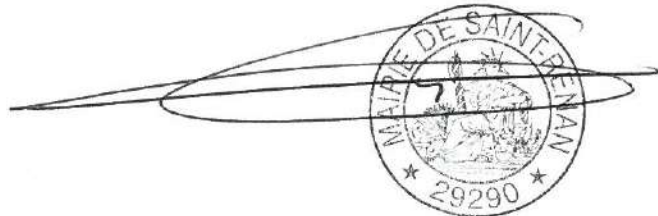
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le dispositif mis en oeuvre par la Région Bretagne,
Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme réunie le 09 mai 2019,

- **d'autoriser** le Maire à déposer auprès du Conseil régional de Bretagne un dossier de demande de subventions au titre de l'acquisition d'un herse de type « Peigne à gazon » ;
- **d'autoriser** le Maire à engager toute démarche, à solliciter tous concours et toutes subventions les plus hautes possibles, auprès de potentiels partenaires publics ou privés ;
- **d'autoriser** le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190506 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS DÉNOMMÉE "ESPACE TRÉVISQUIN" – SECONDE PHASE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

Aux termes des précédentes séances des 12 septembre 2016, 31 mars 2017 et 25 septembre 2017, le Conseil municipal a approuvé les différentes étapes du projet de construction de la salle de sport dénommée "Espace Trévisquin".

A ce titre, la délibération initiale du 12 septembre 2016 prévoyait l'autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions ou des participations financières sur la base du plan de financement prévisionnel de l'opération. En conséquence, une demande de subvention a notamment été adressée au Conseil régional de Bretagne par la voie du Pays de Brest. Ce projet a reçu un avis favorable unanime du Comité Unique de Programmation du Pays de Brest lors de sa réunion du 17 avril 2018 au titre des crédits régionaux.

Au vu du plan de financement présenté par la municipalité, ce comité a approuvé une subvention au profit de la commune de Saint Renan d'un montant prévisionnel de 20 % du coût des travaux plafonné à 200.000 €. Afin de confirmer le versement de cette subvention, il appartient désormais à la commune, conformément à la procédure applicable, de déposer un nouveau dossier de demande de subvention, complétant et développant les éléments présentés lors du dossier de demande initiale.



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2016 relative aux demandes de subventions à déposer au titre des travaux de la salle de sport dénommée "Espace Trevisquin",

Vu l'avis favorable du Comité Unique de Programmation du Pays de Brest du 17 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme du 09 mai 2019,

Considérant la validation du plan de financement proposé par le Comité Unique de Programmation du Pays de Brest,

- **d'autoriser** le Maire à solliciter le Conseil régional de Bretagne au nom et pour le compte de la commune en vue de l'obtention de crédits régionaux au titre des travaux de construction de la salle de sport dénommée "Espace Trevisquin", pour un montant prévisionnel de 20 % du coût des travaux plafonné à 200.000 € ;

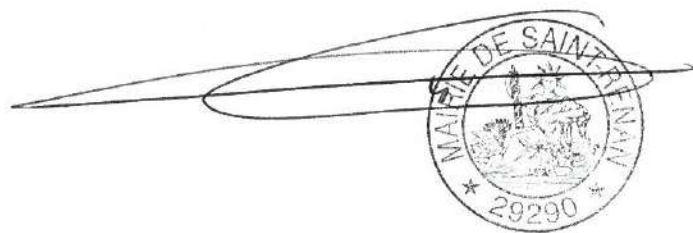
- **d'autoriser** le Maire à déposer à ce titre tout dossier de demande de subvention à l'attention du Conseil régional de Bretagne et à solliciter tous concours et toutes subventions les plus hautes possibles pour lesquels cette opération serait éligible ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal (4 abstentions de la liste « Le Nouvel Elan » : Maryse Garlan, Céline Michell, Marc Villaren, Christelle Fitamant).***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 28

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190507 : RENOUELEMENT ET ACTUALISATION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL ENTRE GRDF ET LA VILLE DE SAINT RENAN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

La commune de Saint Renan dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 11 juillet 1990 pour une durée de 30 ans à renouveler.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF le 28 février 2019 en vue de le renouveler.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution ;
- Le cahier des charges de concession précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - * GRDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte ;
 - * GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.



- 5 documents annexes contenant des modalités spécifiques :
 - * Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GRDF ;
 - * Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions ;
 - * Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel ;
 - * Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GRDF ;
 - * Annexe 4: définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz ;
 - * Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur.

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (*Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies*), présente des avantages pour la commune comme par exemple :

- La ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 5.187 € pour l'année 2020,
- Chaque année, GRDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé,
- Le système de suivi de la performance du concessionnaire permet l'appréciation de l'amélioration du service public de distribution du gaz naturel.

Il est proposé en conséquence au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

Le nouveau traité de concession (80 pages) est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-12 prévoyant que « les dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-11 ne s'appliquent pas aux délégations de service public lorsque la loi institue un monopôle au profit d'une entreprise [...] »,

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n°2006-1537 du 7 décembre 2006, instituant un monopôle de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopôle à GRDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L. 111-53 du code de l'énergie au titre duquel GRDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Vu l'avis favorable de la commission Travaux – Urbanisme réunie le 09 Mai 2019,

- **d'autoriser** le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune avec GRDF, pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, le nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune joint à la présente délibération ;

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOLINIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 2

Votants : 26

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190508 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR 2019

Madame la rapporteure, Fabienne Dussort, informe les membres du Conseil municipal :

Chaque année, les écoles sollicitent l'attribution de subventions par la commune afin de mener des activités pédagogiques à destination de leurs élèves. La municipalité y répond favorablement afin de marquer son soutien et son attachement à la mise en œuvre d'enseignements riches et variés.

Lors du vote du budget de la ville le 05 avril 2019, le Conseil municipal a donc décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les différents projets des écoles de la ville et ainsi favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Renanais qui est au cœur de son projet politique.

Les subventions aux établissements scolaires ont fait l'objet d'une proposition d'attribution par la commission des Affaires scolaires réunie le 25 avril 2019.

Il est proposé d'affecter les crédits inscrits et votés au budget prévisionnel de la ville pour 2019, à savoir 172 000 €, pour attribuer des subventions aux établissements scolaires sur la base des tarifs rappelés ci-dessous :

	Tarifs 2019
Projet école voyage	15,70 €
Projet pédagogique maternelle	3,30 €
Projet pédagogique élémentaire	3,30 €
Forfait Maison Familiale	991,15 €
Voile scolaire	39,50 €
Voyage jumelage	20,30 €
Formation professionnelle	40,45 €

Propositions de subventions aux établissements scolaires pour 2019 :

Nom de la structure - Projet	Nombre d'élèves	Proposition de subvention
École maternelle Le Petit Prince		
Projet pédagogique	82	270,60 €
Total		270,60 €
École élémentaire Kerzouar		
Projet pédagogique	103	339,90 €
Projet école voyage	47	737,90 €
Voile scolaire	46	1 817,00 €
Total		2 894,80 €
École maternelle et élémentaire Vizac		
Projet pédagogique	601	1 983,30 €
Voile scolaire	46	1 817,00 €
Total		3 800,30 €
École Notre Dame de Liesse		
Projet école voyage	128	2 009,60 €
Voile scolaire	128	5 056,00 €
Total		7 065,60 €
Collège Kerzouar		
Projet école voyage	40	628,00 €
Total		628,00 €
Collège Saint Stanislas		
Projet école voyage	81	1 271,70 €
Total		1 271,70 €
Maison Familiale d'Iroise		
Forfait Maison Familiale	-	991,15 €
Projet école voyage	3	47,10 €
Formation professionnelle	13	525,85 €
Total		1 564,10 €



École Diwan		
Projet école voyage	15	235,50 €
Voile scolaire	8	316,00 €
Total		551,50 €
Montant total des propositions de subventions		18 046,60 €

Les montants d'attribution proposés sont des montants « plafond ». Leur versement s'effectuera sur présentation de justificatifs à hauteur des dépenses réellement engagées.

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide également les établissements scolaires et les équipes enseignantes, en mettant à leur disposition des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des écoliers renanais.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2019 de la ville,
 Vu le tableau de propositions de subventions aux établissements scolaires pour 2019,
 Vu l'avis favorable de la commission des Affaires scolaires du 25 avril 2019,

- **d'adopter** l'attribution de subventions aux établissements scolaires pour un montant total de 18 046,60 € selon la répartition suivante :

Nom de la structure - Projet	Nombre d'élèves	Proposition de subvention
École maternelle Le Petit Prince		
Projet pédagogique	82	270,60 €
Total		270,60 €
École élémentaire Kerzouar		
Projet pédagogique	103	339,90 €
Projet école voyage	47	737,90 €
Voile scolaire	46	1 817,00 €
Total		2 894,80 €
École maternelle et élémentaire Vizac		
Projet pédagogique	601	1 983,30 €
Voile scolaire	46	1 817,00 €
Total		3 800,30 €
École Notre Dame de Liesse		
Projet école voyage	128	2 009,60 €
Voile scolaire	128	5 056,00 €
Total		7 065,60 €



Collège Kerzouar		
Projet école voyage	40	628,00 €
Total		628,00 €
Collège Saint Stanislas		
Projet école voyage	81	1 271,70 €
Total		1 271,70 €
Maison Familiale d'Iroise		
Forfait Maison Familiale	-	991,15 €
Projet école voyage	3	47,10 €
Formation professionnelle	13	525,85 €
Total		1 564,10 €
École Diwan		
Projet école voyage	15	235,50 €
Voile scolaire	8	316,00 €
Total		551,50 €
Montant total des propositions de subventions		18 046,60 €

- **d'autoriser** le Maire à procéder aux versements des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2019 ;

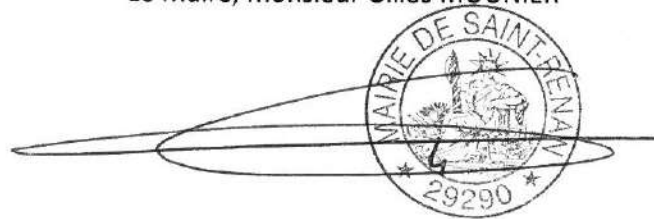
- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal. (Mesdames Christelle Fitamant et Nicole Castelain n'ont pas pris part au vote de cette délibération.)***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019

Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 1

Votants : 27

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190509 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉS POUR 2019

Madame la rapporteure, Claudie Arzur, informe les membres du Conseil municipal :

Lors du vote du budget de la ville le 05 avril 2019, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations renanaises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville voté le 05 avril dernier, s'élève à 172 000 €, soit 137 000 € au titre de l'aide au fonctionnement, aux déplacements, à l'animation et à la formation et 35 000 € d'aide à l'emploi.

Les subventions aux associations de solidarités relèvent de la commission des Affaires sociales qui, réunie le 06 mai 2019, a émis des propositions de subventions.

Le Conseil municipal est invité à voter ces propositions décrites dans le tableau suivant :



Nom de l'association	Propositions pour 2019		
	Aide au fonctionnement	Aide exceptionnelle	Total
ADAPEI	350,00		350,00
ADMR	1200,00		1 200,00
Association des paralysés de France	150,00		150,00
Association des conjoints survivants et parents d'orphelins	250,00		250,00
Association des laryngectomisés	100,00		100,00
Alcool Assistance	100,00		100,00
Croix rouge française Saint Renan	810,00		810,00
Association des Accidentés de la vie	180,00		180,00
Loisirs Amitié Aînés ruraux	850,00		850,00
Vie libre	560,00		560,00
SOS Amitié Brest	100,00		100,00
Association An Avel Vor	100,00		100,00
Association Céline et Stéphane – Leucémie Espoir	150,00		150,00
Familles rurales section Couture	100,00		100,00
Familles rurales (bourse aux vêtements et jouets)	100,00	150,00	250,00
Restaurants du Coeur	100,00		100,00
Association Assistantes maternelles les Canailloux	200,00		200,00
CLCV	100,00		100,00
CIDFF 29	150,00		150,00
Rêve de clown	100,00		100,00
Association des Traumatisés crâniens AFTC 29	100,00		100,00
Secours catholique	100,00		100,00
UNAFAM	50,00		50,00
AFSEP	100,00		100,00
Enfance et Familles d'Adoption	100,00		100,00
Handi Chiens	100,00		100,00
TOTAL	6 300,00	150,00	6 450,00

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2019 de la ville,
 Vu le tableau de propositions de subventions aux associations de solidarités pour 2019,
 Vu l'avis favorable de la commission des Affaires sociales du 06 mai 2019,



- **d'adopter** l'attribution de subventions aux associations de solidarités pour un montant total de 6 450,00 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Propositions pour 2019		
	Aide au fonctionnement	Aide exceptionnelle	Total
ADAPEI	350,00		350,00
ADMR	1200,00		1 200,00
Association des paralysés de France	150,00		150,00
Association des conjoints survivants et parents d'orphelins	250,00		250,00
Association des laryngectomisés	100,00		100,00
Alcool Assistance	100,00		100,00
Croix rouge française Saint Renan	810,00		810,00
Association des Accidentés de la vie	180,00		180,00
Loisirs Amitié Aînés ruraux	850,00		850,00
Vie libre	560,00		560,00
SOS Amitié Brest	100,00		100,00
Association An Avel Vor	100,00		100,00
Association Céline et Stéphane – Leucémie Espoir	150,00		150,00
Familles rurales section Couture	100,00		100,00
Familles rurales (bourse aux vêtements et jouets)	100,00	150,00	250,00
Restaurants du Coeur	100,00		100,00
Association Assistantes maternelles les Canailoux	200,00		200,00
CLCV	100,00		100,00
CIDFF 29	150,00		150,00
Rêve de clown	100,00		100,00
Association des Traumatisés crâniens AFTC 29	100,00		100,00
Secours catholique	100,00		100,00
UNAFAM	50,00		50,00
AFSEP	100,00		100,00
Enfance et Familles d'Adoption	100,00		100,00
Handi Chiens	100,00		100,00
TOTAL	6 300,00	150,00	6 450,00



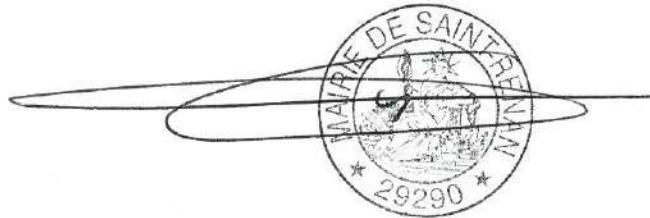
- **d'autoriser** le Maire à procéder aux versements des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2019 ;

- **d'autoriser** le Maire à signer toute convention ou avenant aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal. (Madame Valérie Herbert n'a pas pris part au vote de cette délibération.)***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 2

Votants : 26

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190510 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2019

Monsieur le rapporteur, Gaël Lars, informe les membres du Conseil municipal :

Lors du vote du budget de la ville le 05 avril 2019, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations rennaises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville voté le 05 avril dernier, s'élève à 172 000 €, soit 137 000 € au titre de l'aide au fonctionnement, aux déplacements, à l'animation et à la formation et 35 000 € d'aide à l'emploi.

Les subventions aux associations sportives relèvent de la commission Sport qui, réunie le 02 mai 2019, a émis des propositions de subventions.

Le Conseil municipal est invité à voter ces propositions décrites dans le tableau suivant :



Nom de l'association	Propositions pour 2019					
	Aide au fonctionnement	Aide à la formation	Aide à l'animation	Aide à l'emploi	Aide aux déplacements	Total
Archers de Ronan	146,52				157,22	303,74
CJR Basket	2 537,46		100,00	1 520,00	2 092,29	6 249,75
Club de Pétanqueurs Renanais	236,43				62,42	298,85
Compagnie d'Arcs des Abers	559,44				272,20	831,64
Dojo du Pays de Saint Renan Judo	3 113,55		100,00	2 988,53	1 517,42	7 719,50
En Avant Saint Renan	7 928,73			7 283,31	2 751,76	17 963,80
Entente Cycliste Renanaise	366,30				689,52	1 055,82
Forme et Détente Compétition	3 423,24			6 036,59	2 884,97	12 344,80
Forme et Détente Loisirs	462,60					462,60
Foulée Renanaise	230,40		700,00			930,40
Iroise Athlétisme	2 843,82		2 500,00	1 031,06	1 360,61	7 735,49
Iroise Volley	1 118,88	80,00	1 500,00	3 433,20	3 342,61	9 474,69
Rugby Club Iroise Saint Renan	2 833,83			533,66	4 322,42	7 689,91
Saint Renan Guilers Handball	2 967,03		150,00	1 917,77	2 807,86	7 842,66
Saint Renan Iroise Vélo	2 041,29		1 000,00		1 400,53	4 441,82
Saint Renan Tennis de Table	286,38				142,80	429,18
Tennis Club Renanais	4 455,54			9 434,22	188,36	14 078,12
USKD Karaté	722,61	30,00			293,90	1 046,51
Volley Club (Loisir)	419,58					419,58
Collège Kerzouar	715,00					715,00
Collège Saint Stanislas	715,00					715,00
Vélodrome			200,00			200,00
Tournoi de Plougonvelin			200,00			200,00
Défi Matthieu Craff			200,00			200,00
Pen Ar Bed Vélo			100,00			100,00
TOTAL	38 123,63	110,00	6 750,00	34 178,34	24 286,89	103 448,86

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2019 de la ville,
 Vu le tableau de propositions de subventions aux associations sportives pour 2019,
 Vu l'avis favorable de la commission Sports du 02 mai 2019,

- d'adopter l'attribution de subventions aux associations sportives pour un montant total de 103 448,86 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Propositions pour 2019					Total
	Aide au fonctionnement	Aide à la formation	Aide à l'animation	Aide à l'emploi	Aide aux déplacements	
Archers de Ronan	146,52				157,22	303,74
CJR Basket	2 537,46		100,00	1 520,00	2 092,29	6 249,75
Club de Pétanqueurs Renanais	236,43				62,42	298,85
Compagnie d'Arcs des Abers	559,44				272,20	831,64
Dojo du Pays de Saint Renan Judo	3 113,55		100,00	2 988,53	1 517,42	7 719,50
En Avant Saint Renan	7 928,73			7 283,31	2 751,76	17 963,80
Entente Cycliste Renanaise	366,30				689,52	1 055,82
Forme et Détente Compétition	3 423,24			6 036,59	2 884,97	12 344,80
Forme et Détente Loisirs	462,60					462,60
Foulée Renanaise	230,40		700,00			930,40
Iroise Athlétisme	2 843,82		2 500,00	1 031,06	1 360,61	7 735,49
Iroise Volley	1 118,88	80,00	1 500,00	3 433,20	3 342,61	9 474,69
Rugby Club Iroise Saint Renan	2 833,83			533,66	4 322,42	7 689,91
Saint Renan Guilers Handball	2 967,03		150,00	1 917,77	2 807,86	7 842,66
Saint Renan Iroise Vélo	2 041,29		1 000,00		1 400,53	4 441,82
Saint Renan Tennis de Table	286,38				142,80	429,18
Tennis Club Renanais	4 455,54			9 434,22	188,36	14 078,12
USKD Karaté	722,61	30,00			293,90	1 046,51
Volley Club (Loisir)	419,58					419,58
Collège Kerzouar	715,00					715,00
Collège Saint Stanislas	715,00					715,00
Vélodrome			200,00			200,00
Tournoi de Plougonvelin			200,00			200,00
Défi Matthieu Craff			200,00			200,00
Pen Ar Bed Vélo			100,00			100,00
TOTAL	38 123,63	110,00	6 750,00	34 178,34	24 286,89	103 448,86



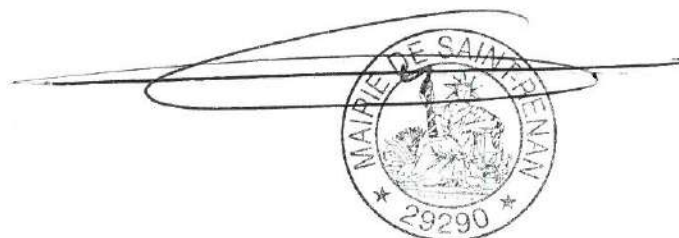
- **d'autoriser** le Maire à procéder aux versements des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2019 ;

- **d'autoriser** le Maire à signer toute convention ou avenant aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal. (Madame Fabienne Dussort et Denis Briant n'ont pas pris part au vote de cette délibération.)***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 4

Votants : 24

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190511 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR 2019

Monsieur le rapporteur, Yves L'Hénaff, informe les membres du Conseil municipal :

Lors du vote du budget de la ville le 05 avril 2019, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations rennaises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville voté le 05 avril dernier, s'élève à 172 000 €, soit 137 000 € au titre de l'aide au fonctionnement, aux déplacements, à l'animation et à la formation et 35 000 € d'aide à l'emploi.

Les subventions aux associations culturelles relèvent de la commission Culture qui, réunie le 30 avril 2019, a émis des propositions de subventions.



Le Conseil municipal est invité à voter ces propositions décrites dans le tableau suivant :

Nom de l'association	Propositions pour 2019			
	Aide au fonctionnement	Aide exceptionnelle	Aide à l'animation	Total
Les Vendredis branchés			6 000,00	6 000,00
Amicale Laïque de Saint Renan	2 730,00			2 730,00
Les Médiévales			17 000,00	17 000,00
Expotem	100,00		550,00	650,00
Musicadoré	180,00		2 400,00	2 580,00
Ensemble Vocal	340,00		300,00	640,00
Association du Musée du Ponant			2 000,00	2 000,00
Phila-Club Renanais	120,00			120,00
Photo-Club Renanais	130,00	200,00	300,00	630,00
Skolpad Lokournan	380,00		200,00	580,00
Dorn An Den Ha Plu Al Labous	100,00			100,00
Saint Renan Activités	430,00			430,00
Saint Renan Bridge Club		450,00		450,00
Hei Puna	260,00		100,00	360,00
Beg An Douar	150,00			150,00
Cinéma Le Bretagne			1 500,00	1 500,00
TOTAL	4 920,00	650,00	30 350,00	35 920,00

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2019 de la ville,
 Vu le tableau de propositions de subventions aux associations culturelles pour 2019,
 Vu l'avis favorable de la commission Culture du 30 avril 2019,

- **d'adopter** l'attribution de subventions aux associations culturelles pour un montant total de 35 920,00 € selon la répartition suivante :



Nom de l'association	Propositions pour 2019			
	Aide au fonctionnement	Aide exceptionnelle	Aide à l'animation	Total
Les Vendredis branchés			6 000,00	6 000,00
Amicale Laïque de Saint Renan	2 730,00			2 730,00
Les Médiévales			17 000,00	17 000,00
Expotem	100,00		550,00	650,00
Musicadoré	180,00		2 400,00	2 580,00
Ensemble Vocal	340,00		300,00	640,00
Association du Musée du Ponant			2 000,00	2 000,00
Phila-Club Renanais	120,00			120,00
Photo-Club Renanais	130,00	200,00	300,00	630,00
Skolpad Lokournan	380,00		200,00	580,00
Dorn An Den Ha Plu Al Labous	100,00			100,00
Saint Renan Activités	430,00			430,00
Saint Renan Bridge Club		450,00		450,00
Hei Puna	260,00		100,00	360,00
Beg An Douar	150,00			150,00
Cinéma Le Bretagne			1 500,00	1 500,00
TOTAL	4 920,00	650,00	30 350,00	35 920,00

- **d'autoriser** le Maire à procéder aux versements des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2019 ;

- **d'autoriser** le Maire à signer toute convention ou avenant aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal. (Madame Maryse Garlan, et Messieurs Yves L'Hénaff, François Quéau, et Patrick Hamon n'ont pas pris part au vote de cette délibération.)***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,

le 20 mai 2019

Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote : 3

Votants : 25

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190512 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SPÉCIFIQUE POUR 2019

Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :

Lors du vote du budget de la ville le 05 avril 2019, le Conseil municipal a décidé de maintenir l'effort financier pour soutenir les nombreuses associations rennaises qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Ainsi, le montant global des concours prévus aux associations et inscrits au budget primitif de la ville voté le 05 avril dernier, s'élève à 172 000 €, soit 137 000 € au titre de l'aide au fonctionnement, aux déplacements, à l'animation et à la formation et 35 000 € d'aide à l'emploi.

Les subventions aux associations à vocation spécifique relèvent de la commission des finances qui, réunie le 09 mai 2019, a émis des propositions de subventions.

Le Conseil municipal est invité à voter ces propositions décrites dans le tableau suivant :



Nom de l'association	Propositions pour 2019
SNSM	150,00
Souvenir Français	110,00
UNC	150,00
Pêche et pisciculture	560,00
FNACA	120,00
Éleveurs du bout du monde	760,00
FNOM	110,00
Comité de jumelage Watchet	1525,00
Comité de jumelage La Roche sur Foron	1525,00
Culture en herbe – les Jardins partagés	50,00
TOTAL	5060,00

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en mettant à leur disposition des locaux, du matériel et des prestations délivrées par les services municipaux, qui ne sont pas valorisés mais qui ont également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2019 de la ville,
 Vu le tableau de propositions de subventions aux associations à vocation spécifique pour 2019,
 Vu l'avis favorable de la commission des finances du 09 mai 2019,

- **d'adopter** l'attribution de subventions aux associations à vocation spécifique pour un montant total de 5060 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Propositions pour 2019
SNSM	150,00
Souvenir Français	110,00
UNC	150,00
Pêche et pisciculture	560,00
FNACA	120,00
Éleveurs du bout du monde	760,00
FNOM	110,00
Comité de jumelage Watchet	1525,00
Comité de jumelage La Roche sur Foron	1525,00
Culture en herbe – les Jardins partagés	50,00
TOTAL	5060,00



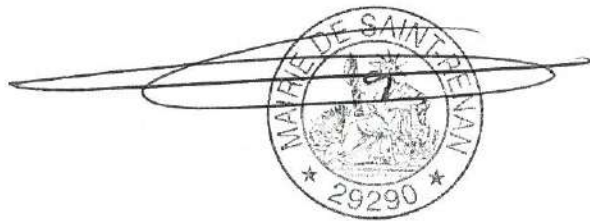
- **d'autoriser** le Maire à procéder aux versements des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2019 ;

- **d'autoriser** le Maire à signer toute convention ou avenant aux conventions en vigueur, à conclure avec les associations subventionnées ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal. (Mesdames Claudie Arzur et Valérie Herbert, Monsieur Jean-Louis Colloc n'ont pas pris part à cette délibération.)***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT RENAN
REUNION DU 20 MAI 2019**

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 20 mai 2019 à 20 heures, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de SAINT RENAN.

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de :

- Céline Michell qui avait donné pouvoir à Maryse Garlan,

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Chantal Sève comme secrétaire de séance. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 27

Absent(e)s représenté(e)s : 1

Absent(e)s non représenté(e)s : 0

Ne prenant pas part au vote :

Votants : 28

Date de la convocation : 13 mai 2019

DELIBERATION N° DCM20190513 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le rapporteur, François Quéau, informe les membres du Conseil municipal :

Conformément à l'article L.2122-22, 20°, du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du Conseil municipal n°20140435 du 14 avril 2014 relative aux délégations du Conseil municipal faites au Maire autorise ce dernier à "réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil municipal".

La présente délibération a pour objet de renouveler et de fixer le montant maximum de cette ligne de trésorerie qui pour rappel arrive à échéance en juillet 2019. Afin de pouvoir procéder à son renouvellement et de contractualiser aux meilleures conditions auprès d'établissements de prêt, il convient de fixer le montant maximum autorisé à 1 000 000 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20140435 du 14 avril 2014 relative aux délégations du Conseil municipal faites au Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 09 mai 2019,



- **d'autoriser** le Maire à procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie constituant une ouverture de crédits d'un montant maximum de 1 000 000 € ;

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ ***Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité du Conseil municipal.***

Date de publication
certifiée exécutoire

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 20 mai 2019
Le Maire, Monsieur Gilles MOUNIER

